

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

### MODELE DE CONTRAT DE FORMATION SUPERIEURE

Est conclu un contrat de formations supérieur conformément à l'article 43 bis 6 (alinéa 3) de la loi n° 99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur.

Raison ou dénomination sociale .....

Adresse de l'établissement de formation supérieure.....

.....

.....

Numéro et date de l'arrêté d'autorisation .....

.....

### CONTRAT DE FORMATION SUPERIEURE

(Article 43 bis 6 (alinéa 3) de la loi n° 99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur)

Entre les soussignés :

1- Etablissement de formation supérieure :.....

2- Non, prénoms et adresse du contractant ci- après désigné l'étudiant :.....

.....

Est conclu un contrat de formation supérieure conformément à l'article 43 bis 6 (alinéa 3) de la loi n° 99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 Avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur.

#### Article 1er. — Objet :

En exécution du présent contrat, l'établissement de formation supérieure s'engage à organiser l'action de formation supérieure intitulée.....

#### Art. 2. — Nature et caractéristiques des actions de formation supérieure :

— Elle vise la formation de :.....

— Le programme de formation figure en annexe du présent contrat.

— Sa durée est fixée à.....

— A l'issue de la formation, un diplôme sera délivré à l'étudiant.

#### Art. 3. — Conditions d'accès à la formation supérieure : .....

#### Art. 4. — Organisation de la formation :

— Elle est organisée pour un effectif de..... étudiants,

— Le *cursus* de la formation, son volume horaire global, le volume horaire de chaque enseignement théorique et pratique et le volume du stage pratique.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et didactiques, les modalités de contrôle de connaissances, les conditions de participation de l'étudiant contractant aux examens en vue de l'obtention d'un diplôme sont les suivants :.....

.....

.....